

# EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

**BERGA-SUD**  
**Monsieur Thomas LOUPIAC**  
10 Rue des cigognes  
34000 MONTPELLIER

## RAPPORT D'ANALYSE

**Dossier N° : 19E181361**

Version du : 06/12/2019

N° de rapport d'analyse : AR-19-LK-241470-01

Référence Dossier : N° Projet : Espira - Baixas - Brouilla

Nom Projet : Espira - Baixas - Brouilla

Nom Commande : Espira - **Baixas** - Brouilla déshui nov

Référence Commande :

Coordinateur de Projets Clients : Andréa Golfier / [AndreaGolfier@eurofins.com](mailto:AndreaGolfier@eurofins.com) / +33 3 88 02 33 86

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	<b>Baixas - Déshuileur parking engin</b>

### Observations

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

# EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **19E181361-001** | Version : AR-19-LK-241470-01 (06/12/2019) | Votre réf. : **Baixas - Déshuileur parking engin**

**Limite :** BERGA-SUD Limite de qualité des eaux brutes/Annexe II/Arrêté du 11 janvier 2007

**Règlementation :** Arrêté du 11/01/07 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

**Date de réception physique (1) :** 30/11/2019  
**Date de réception technique (2) :** 30/11/2019  
**Date et heure de prélèvement :** **28/11/2019 15:15**  
**Début d'analyse :** 02/12/2019  
**Matrice :** Eau chargée/Résiduaire  
**Température de l'air de l'enceinte (°C) :** 2.7°C

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.  
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

### Analyses immédiates

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS010 : <b>Matières en Suspension (MES) par filtration</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	# 55	mg/l			

### Indices de pollution

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS18L : <b>Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	* 21	mg O2/l			

### Hydrocarbures totaux

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité	Incertitude
LS578 : <b>Indice Hydrocarbures (C10-C40)</b> Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	* <0.50	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

#### Conclusion / Déclaration de conformité :

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) à la réglementation.



Gilles Lacroix  
 Coordinateur Projets Clients

## EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : <http://www.labeau.ecologie.gouv.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : [www.eurofins.fr](http://www.eurofins.fr) ou disponible sur demande.